



Bornage amiable

Par Maquis

Bonjour,

Un géomètre expert me convoque dans une dizaine de jours à une première opération de bornage partiel à la demande de l'acquéreur d'un lot situé à la bordure du lotissement contiguë à mes parcelles.

Il m'est impossible de me déplacer, je réside dans une autre région.

Cette opération technique me paraît difficile à déléguer à un voisin qui ignore la configuration de mes parcelles.

Est-ce qu'il est préférable de me faire représenter par un autre géomètre expert, lors de cette première réunion de bornage amiable ?

Existe-t'il une autre solution, moins onéreuse, pour limiter le risque d'erreur ? De nouvelles réunions seront-elles prévues après cette première opération ?

Merci

Par Isadore

Bonjour,

La présence des propriétaires ne sert guère qu'à signer le PV de bornage. Le géomètre-expert déterminera seul les limites à partir des titres de propriété (actes de vente). Soit les propriétaires sont d'accord et ils signent le PV de bornage, soit ils ne le sont pas et ne signent pas. On ne vous demanderait pas votre avis pendant l'opération, vous seriez là comme spectateur.

Vous pouvez mandater une personne pour vous représenter.

Mais si vous ne pouvez vous rendre à ce rendez-vous, le plus simple est de demander un report. Proposez quelques dates à ce voisin. Dix jours c'est très bref, ça justifie une demande de report.